

Exercice Budgétaire : 2018

Fonction : 76 Patrimoine naturel

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
907.76/20421		20 597,24 €	2018	10 298,62 €
			2019	10 298,62 €
937.76/6574	484 261,76 €		2018	242 130,88 €
			2019	242 130,88 €

### Thème : Environnement

#### Objet : AAP "Connaissance de la biodiversité en Hauts-de-France" : Programmation 2018

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 9 novembre 2018, réuni le 22 novembre 2018, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de plan État-Région de la Région Picardie pour la période 2015-2020, signé le 30 juillet 2015,

Vu le contrat de plan État-Région de la Région Nord-Pas de Calais pour la période 2015-2020, signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20170427 du Conseil régional du 30 mars 2017 relative à « l'adoption de la politique régionale Biodiversité 2016-2021 et son cadre d'intervention »,

Vu la délibération n°20180543 du Conseil régional du 29 mai 2018 relative à l'appel à projets « Connaissance de la biodiversité en Hauts-de-France »,

Vu les demandes de subvention de :

- l'association « Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) », réceptionnée le 13 juillet 2018,
- l'association « Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France », réceptionnée le 29 août 2018,
- l'association « Nord Nature Chico Mendès », réceptionnée le 31 août 2018,
- l'association « Picardie Nature », réceptionnée le 31 août 2018,
- l'association « Société Mycologique du Nord de la France (SMNF) », réceptionnée le 15 septembre 2018,

Vu l'avis émis par la Commission Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche) lors de sa réunion du 15 novembre 2018,

#### CONSIDERANT / PREAMBULE :

Les projets présentés découlent de l'appel à projets « Connaissance de la biodiversité en Hauts-de-France » dont le principe et les modalités ont été adoptés en commission permanente du Conseil régional du 29 mai 2018.

Cet appel à projets, lancé en juin, s'adresse aux structures associatives en capacité d'apporter des outils et/ou données relatives à la biodiversité du territoire des Hauts-de-France, à l'exception des structures déjà financées pour cet objet en application d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Il vise à faire émerger et soutenir des projets qui concourent à développer et structurer la connaissance et l'accès à cette connaissance pour la mise en place d'actions concrètes en faveur de la biodiversité régionale via 4 types d'actions :

1. l'amélioration de la connaissance de la biodiversité régionale à travers la conduite d'inventaires naturalistes, d'études écologiques de taxons ou de groupes taxonomiques ou d'opérations de sciences participatives, ou encore l'étude et le suivi de l'impact d'aménagements (plantations de haies...) sur la faune, la flore, les habitats (inventaires et préconisations en fonction des résultats),
2. la structuration des données : mise en base, validation,
3. la rédaction de plans d'actions pour l'amélioration de la situation biologique de l'espèce ou des espèces à sauvegarder,
4. la valorisation de la connaissance de la biodiversité par l'élaboration et la diffusion de supports tels que la publication d'atlas...

La Région souhaite favoriser les projets qui privilégient la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres aux territoires par les élu(e)s locaux, les équipes techniques des collectivités, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et les habitants.

Elle souhaite s'appuyer sur les compétences des partenaires existants sur son territoire et soutenir les associations expertes en matière de connaissance de la biodiversité.

Une attention particulière sera portée aux projets inter-associatifs et/ou ayant une forte implication territoriale ou un caractère novateur dans l'acquisition de la connaissance.

Les projets déposés dans ce cadre devront présenter un caractère pluriannuel et couvrir la période 2018 à 2021 et présenter le détail de la première année de déclinaison pour 2018.

6 projets ont été déposés et instruits à l'issue de l'appel à projets.

Au regard de leur évaluation et des crédits disponibles, 5 projets ont été retenus.

## DECIDE

Par 120 voix « Pour », 0 voix « Contre », 28 voix « Abstention » Au titre du Programme 76000001 – Richesse patrimoniale de la Région

### DE MODIFIER

- la délibération n°20180543 de la commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France du 29 mai 2018 relative à l'appel à projets « Connaissance de la biodiversité en Hauts-de-France » et notamment les critères de l'appel à projets en considérant comme recevables les dossiers déposés jusqu'au 30 septembre 2018.

### D'ACCORDER

- Des subventions pour un montant total de 504 859 € à chacun des bénéficiaires repris dans le tableau financier en annexe au titre de l'Appel à Projets « Connaissance de la biodiversité en Hauts-de-France ».

## D'AUTORISER

- Un commencement anticipé à chaque opération reprise dans le tableau financier en annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## D'AFFECTER

Une AE de 484 261,76 €

Une AP de 20 597,24 €

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Étaient présents (115) :** Madame Nathalie ACS, Madame Milouda ALA, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Antoine GOLLIOT, Madame Sophie GRANATO-BRICOULT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILLIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Michel SERRES, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Benoît WASCAT.

### **Pouvoirs donnés (54) :**

#### **Groupe Les Républicains et apparentés (19) :**

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Milouda ALA, Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à

Madame Manoëlle MARTIN, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE donne pouvoir à Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Madame Julie RIQUIER, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Monsieur Olivier ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Eric DURAND, Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Yves BUTEL, Madame Chanez HERBANNE donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Frédérique LEBLANC, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Monsieur Alexis MANCEL, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD donne pouvoir à Madame Irène PEUCELLE, Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD.

**Groupe UDI – Union Centriste (12) :**

Monsieur Jean-Yves BOURGOIS donne pouvoir à Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Madame Monique RYO, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Samira HERIZI, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Mathilde JOUVENET donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Rachida SAHRAOUI donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Denis VINCKIER donne pouvoir à Monsieur Jean-François THERET.

**Groupe Rassemblement National et apparentés (17) :**

Monsieur Vincent BIRMANN donne pouvoir à Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Nathalie ACS, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Monsieur Ludovic PAJOT, Madame Hortense DE MEREUIL donne pouvoir à Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Pierre DENIAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Gérard PHILIPPE donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE, Madame Marie-Claude ZIEGLER donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX.

**Non inscrit(s) (6) :**

Monsieur Olivier DELBE donne pouvoir à Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Madame Véronique DESCAMPS, Madame Astrid LEPLAT donne pouvoir à Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Sébastien LEPRETRE, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Alexis SALMON donne pouvoir à Madame Florence ITALIANI.

**N'ont pas participé au vote (21) :** Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Chantal BOJANEK, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Agnès CAUDRON, Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Madame François DECOSTER, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Marine LE PEN, Monsieur Philippe LAMBILLOTTE, Madame Astrid LEPLAT, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Eric RICHERMOZ, Monsieur Olivier ROUX, Monsieur Jean-Richard SULZER

**Absent (1) :** Monsieur Gérald DARMANIN.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

**ADOpte DANS SON INTEGRALITE**

**Xavier BERTRAND**

**Président du Conseil régional**

NOM DE L'OPERATION : « Nouvelle technologie de suivi de l'avifaune pour la connaissance de l'origine géographique et des modalités de migration des bécassines des marais qui hivernent en France, volet Hauts-de-France ».

Raison Sociale : Club International des Chasseurs de Bécassines – (CICB) (association)

Adresse : 55 rue Cortambert – 75116 PARIS

Représentant légal : Patrice FEVRIER, Président

Date de réception de la demande de subvention : 13 juillet 2018

N° de dossier GALIS : RSF-000036

#### PRESENTATION DU PROJET :

Le Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) est une association qui regroupe 435 adhérents et 135 bénévoles et sans salarié, qui a pour objet de grouper les personnes souhaitant mieux connaître les bécassines, défendre leurs habitats, les gérer et les chasser en animant un réseau international cynégétique, scientifique et technique.

**Le projet : « Nouvelle technologie de suivi de l'avifaune pour la connaissance de l'origine géographique et des modalités de migration des bécassines des marais qui hivernent en France, volet Hauts-de-France ».**

#### Objectifs 2018 – 2021 :

- Mettre en place une technologie innovante afin de connaître l'origine géographique, les territoires de mue, les territoires d'escales et les territoires d'hivernage des bécassines des marais qui hivernent ou font escales en France, notamment en région Hauts-de-France.
- Poursuivre et étendre le suivi des bécassines des marais dans le cadre du programme national avec des financements formalisés par conventions avec l' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la Fondation Sommer.

#### Les actions proposées en 2018 :

La pose de balises Argos-GPS et le suivi des bécassines équipées sur le territoire des Hauts-de-France.

#### BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – TTC

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Services extérieurs publicité et publications (synthèses des connaissances...)	5 000 €	5 000 €	<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>12 500 €</b>
Achats (balises, petit matériel...)	50 000 €	50 000 €	Autofinancement	30 000 €
Frais de déplacements	3 000 €	3 000 €	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	7 500 €
			Fondation François Sommer	8 000€
Bénévolats valorisés	30 011 €	0,00 €	Bénévolats valorisés	30 011 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 011 €</b>	<b>58 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>88 011 €</b>

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
---	---

Modalités de versement de la participation régionale :

- Des acomptes intermédiaires pourront être versés au prorata des dépenses éligibles, dans la limite de 80% de la subvention allouée, après vérification du service fait, au vu de la présentation d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées, visé par le représentant légal dûment habilité ; aucun acompte intermédiaire ne peut être inférieur à 800 €.
- Le solde de la subvention sera réglé après vérification du service fait, sur production :
  - d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées et des recettes perçues ou à percevoir visé par le représentant légal dûment habilité.
  - des pièces justificatives demandées dans l'acte juridique.

Si la dépense subventionnable réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation de la Région.

Si la dépense subventionnable réelle est supérieure à la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention restera égale au montant prévu dans la délibération.

**NOM DE L'OPERATION :** « Amélioration et structuration de la connaissance de la biodiversité en Hauts-de-France 2018-2021 »

**Raison Sociale :** Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France (FRC) (association)

**Adresse :** 1 Chemin de la Voie du Bois – 80450 LAMOTTE BREBIERE

**Représentant légal :** Willy SCHRAEN, Président

**Date de réception de la demande de subvention :** 29 août 2018

**N° de dossier GALIS :** RSF-000031, RSI-000013

#### **PRESENTATION DU PROJET :**

L'association loi 1901, la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) Hauts-de-France :

- est compétente en matière d'étude, de gestion et de valorisation des milieux naturels, et mène des projets nombreux et divers dans les domaines de la gestion de la faune sauvage et de la préservation de ses habitats, ainsi qu'en faveur du développement des territoires ruraux,
- est le porte-parole des chasseurs de sa région administrative.
- est l'organe représentatif de ses 5 Fédérations Départementales de Chasseurs (FDC) auprès des administrations, collectivités régionales et organismes publics.
- assure la coordination de certaines actions des FDC, en lien avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), dans un souci de cohérence régionale et d'économies d'échelle.
- assure les activités de conseil, d'expertise, de formation, en matière cynégétique, dans un but de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats.
- développe des outils pédagogiques, soutenant ainsi les animations auprès des scolaires organisées par les 5 FDC des Hauts-de-France.

#### **Les projets en faveur de l'amélioration et de la structuration de la connaissance de la biodiversité en Hauts-de-France.**

##### **Objectifs 2018 – 2021**

- Améliorer la connaissance de la perdrix grise.
- Améliorer la connaissance des populations de blaireaux.

##### **Les actions proposées en 2018 :**

Dans un souci de cohérence régionale, la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts de France assurera la coordination des actions menées par les 5 Fédérations Départementales dans le cadre des 2 projets ci-dessous.

**Projet n°1 :** Mise en œuvre d'un programme visant l'amélioration de la connaissance de la perdrix grise pour une meilleure gestion des populations et du territoire via :

- un suivi des effectifs de reproducteurs (densité de printemps en nombre de couples de perdrix grises aux 100 ha de Surface Utile Agricole (SAU) ;
- une mesure de l'indice de reproduction en nombre de jeune par poule de perdrix grise ;
- une analyse des effets des pratiques agricoles sur la biodiversité ordinaire par la mise en place des protocoles de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité.

**Projet n°2 :** Conduite d'une enquête visant à améliorer la connaissance des populations de blaireaux en Hauts-de-France

- un recensement des terriers de Blaireaux, en différenciant les terriers « habités » des terriers « vides » ;
- un recensement des prélèvements de Blaireaux, en différenciant les prélèvements par tir, les prélèvements de chasse par déterrage et les prélèvements de destruction quel que soit le moyen ;
- un recensement des blaireaux écrasés sur route.

**BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – TTC**

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Projet Perdrix			<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>329 402,76 €</b>
Salaires et Charges	242 381,11 €	242 381,11 €	Autofinancement	329 491,15 €
Achats (petit matériel, jumelles..)	63 500,00 €	63 500,00 €		
<i>Sous-Total</i>	<i>305 881,11 €</i>	<i>305 881,11 €</i>		
Projet Blaireaux				
Salaires et Charges	353 012,80 €	353 012,80 €		
<i>Sous-Total</i>	<i>353 012,80 €</i>	<i>353 012,80 €</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>658 893,91 €</b>	<b>658 893,91 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>658 893,91 €</b>

**BUDGET PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – TTC**

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Projet Blaireaux			<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>20 597,24 €</b>
Achats de tablettes	41 200,00 €	41 200,00 €	Autofinancement	20 602,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 200,00 €</b>	<b>41 200,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 200,00 €</b>

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
1 <sup>er</sup> janvier 2018	31 décembre 2018

Modalités de versement de la participation régionale :

- Des acomptes intermédiaires pourront être versés au prorata des dépenses éligibles, dans la limite de 80% de la subvention allouée, après vérification du service fait, au vu de la présentation d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées, visé par le représentant légal dûment habilité ; aucun acompte intermédiaire ne peut être inférieur à 800 €.
- Le solde de la subvention sera réglé après vérification du service fait, sur production :
  - d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées et des recettes perçues ou à percevoir visé par le représentant légal dûment habilité.
  - des pièces justificatives demandées dans l'acte juridique.

Si la dépense subventionnable réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation de la Région.

Si la dépense subventionnable réelle est supérieure à la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention restera égale au montant prévu dans la délibération.

NOM DE L'OPERATION : « Les sciences participatives pour les élus et équipes techniques des collectivités : amélioration des connaissances sur la biodiversité en ville ».

Raison Sociale : Nord Nature Chico Mendès (association)

Adresse : 23 rue Gosselet – 59000 LILLE

Représentant légal : Alain VAILLANT, Président

Date de réception de la demande de subvention : 31 août 2018

N° de dossier GALIS : RSF-000032

#### PRESENTATION DU PROJET :

L'association Nord Nature Chico Mendès a été créée en 1995 et contribue à l'appropriation des enjeux écologiques et à l'implication des habitants de la région dans les champs de la transition énergétique et de la transition écologique au travers des actions suivantes :

- Restaurer et protéger la biodiversité en impliquant les acteurs locaux
- Favoriser l'action écocitoyenne

#### **Le projet « Les sciences participatives pour les élus et équipes techniques des collectivités : amélioration des connaissances sur la biodiversité en ville ».**

#### **Objectifs 2018 – 2021 :**

- améliorer les connaissances au niveau régional sur la biodiversité en ville (papillons de jour et flore urbaine) ;
- sensibiliser les gestionnaires à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts ;
- intégrer la faune et la flore sauvage dans les activités de gestion des espaces publics et les politiques d'aménagements du territoire ;
- diffuser à plus large échelle les protocoles de sciences participatives du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

#### **Les actions proposées en 2018 :**

Mobilisation et accompagnement de 5 communes pour la mise en place des programmes de sciences participatives :

- PROPAGE (PROtocolo PAPillon, GEstionnaire) : Il s'agit d'un suivi des papillons de jour pour évaluer la qualité du milieu, le comparer à d'autres sites, et suivre l'évolution de l'impact des pratiques de gestion au cours des années.
- Florilèges prairies urbaines : il s'agit de la mise en œuvre d'un suivi standardisé de la flore des prairies de la moitié Nord de la France. Il a pour objectif de recueillir des données sur ces écosystèmes pendant une longue période et sur une large surface géographique. Ces données permettront au Muséum National d'Histoire Naturelle et à l'association Plante & Cité, de calculer un indicateur de la qualité écologique des prairies en relation avec les modes de gestion associés et de fournir un outil d'aide au choix des pratiques à favoriser sur le terrain.

#### BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – TTC

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Salaires et charges	10 795,00 €	10 795,00 €	<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>3 911,00 €</b>
Autres services extérieurs (services bancaires)	173,00 €	0,00 €	Ville de Dunkerque	2 150,00 €
Frais de déplacements	100,00 €	100,00 €	Ville de Lille	1 800,00 €
Achats (filets, loupes, petit matériel...)	295,00 €	295,00 €	Autofinancement	3 502,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 363,00 €</b>	<b>11 190,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 363,00€</b>

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
1 <sup>er</sup> janvier 2018	31 décembre 2018

Modalités de versement de la participation régionale :

- Des acomptes intermédiaires pourront être versés au prorata des dépenses éligibles, dans la limite de 80% de la subvention allouée, après vérification du service fait, au vu de la présentation d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées, visé par le représentant légal dûment habilité ; aucun acompte intermédiaire ne peut être inférieur à 800 €.
- Le solde de la subvention sera réglé après vérification du service fait, sur production :
  - d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées et des recettes perçues ou à percevoir visé par le représentant légal dûment habilité.
  - des pièces justificatives demandées dans l'acte juridique.

Si la dépense subventionnable réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation de la Région.

Si la dépense subventionnable réelle est supérieure à la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention restera égale au montant prévu dans la délibération.

NOM DE L'OPERATION : « Observatoire Faune Sauvage Picarde ».

Raison Sociale : Picardie Nature (association)  
Adresse : 1 rue de Croy – BP 70010 – 80097 AMIENS CEDEX 3  
Représentant légal : Patrick THIERY, Président  
Date de réception de la demande de subvention : 31 août 2018  
N° de dossier GALIS : RSF-000034

**PRESENTATION DU PROJET :**

L'association Picardie Nature, créée en 1970, a développé des compétences qui visent à :

- étudier et protéger la nature en région ;
- mener des études sur la faune ;
- mener des missions d'étude et de protection de la faune ;
- proposer des sorties de découverte nature ;
- assurer une veille environnementale et la promotion du développement durable.

**Le projet « Observatoire Faune Sauvage Picarde ».**

**Objectifs 2018-2021 :**

- Améliorer la connaissance de la faune sauvage, et en particulier la liste, la répartition et l'état des populations d'espèces et leur évolution dans le temps et dans l'espace, voire leur écologie en région ;
- Axer les recherches sur les espèces menacées pour leur conservation, principalement les vertébrés et quelques groupes d'invertébrés ;
- Informer le grand public et les impliquer dans la collecte de données ;
- Mobiliser des bénévoles dans le cadre d'un réseau d'observateurs et d'informateurs ;
- Renforcer et améliorer un outil d'information géographique en ligne : «Clic'nat».

**Les actions proposées en 2018 :**

- Mise à jour et enrichissement de la base de données Clic'nat ;
- Action de formation, sensibilisation et perfectionnement du grand public aux inventaires naturalistes ;
- Réalisation et poursuites d'inventaires dans le cadre de démarches nationale et internationale (ex. Suivi Temporel des Oiseaux Communs, programme Wetlands) ;
- Appui aux politiques publiques (ex. déclinaison du plan chiroptères) ;
- Réalisation d'indicateurs pour l'observatoire de la biodiversité ;
- Valorisation des données (ex. publications en ligne, plaquette..).

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – TTC**

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Salaires et charges	281 637,00 €	281 637,00 €	<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>113 448,00 €</b>
Services extérieurs (études, impressions...)	62 771,00 €	62 771,00 €	Conseil départemental Aisne	8 000,00 €
Frais de déplacements	16 424,00 €	16 424,00 €	Etat	99 500,00 €
Achats de petit matériel (jumelles...)	16 500,00 €	16 500,00 €	Feder	127 800,00 €
			Agence de l'eau Artois- Picardie	14 894,00 €
			Agence de l'eau Seine- Normandie	13 690,00 €
Bénévolat valorisé	320 000,00 €	0 €	Bénévolat valorisé	320 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>697 332,00 €</b>	<b>377 332,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>697 332,00 €</b>

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
1 <sup>er</sup> Janvier 2018	31 décembre 2018

Modalités de versement de la participation régionale :

- Des acomptes intermédiaires pourront être versés au prorata des dépenses éligibles, dans la limite de 80% de la subvention allouée, après vérification du service fait, au vu de la présentation d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées, visé par le représentant légal dûment habilité ; aucun acompte intermédiaire ne peut être inférieur à 800 €.
- Le solde de la subvention sera réglé après vérification du service fait, sur production :
  - d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées et des recettes perçues ou à percevoir visé par le représentant légal dûment habilité.
  - des pièces justificatives demandées dans l'acte juridique.

Si la dépense subventionnable réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation de la Région.

Si la dépense subventionnable réelle est supérieure à la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention restera égale au montant prévu dans la délibération.

NOM DE L'OPERATION : « Connaissance de la fonge régionale »

Raison Sociale : Société Mycologique du Nord de la France (SMNF) (association)

Adresse : 3 rue du Professeur Laguesse – Fac Science Pharma DEPTB - BP 83 – 59006 LILLE CEDEX

Représentant légal : Christophe LECURU

Date de réception de la demande de subvention : 15 septembre 2018

N° de dossier GALIS : RSF-000035

#### PRESENTATION DU PROJET :

La Société Mycologique du Nord de la France (SMNF) est une association à buts non lucratifs, créée en 1967 et basée à Lille. La Société Mycologique du Nord de la France s'intéresse aux champignons pour les reconnaître dans la nature, se familiariser avec leurs propriétés, leur classification, leur rôle, leur protection et leur éventuelle comestibilité.

Elle regroupe des mycologues amateurs ou professionnels et apporte conseils et connaissances sur les espèces fongiques.

#### Le projet « Connaissance de la fonge régionale »

##### Objectifs 2018 - 2021

- Développer la connaissance sur la fonge régionale.
- Développer l'accessibilité aux données mycologiques.

##### Les actions proposées en 2018 :

- Réalisation d'un inventaire des « hygrocibes » en utilisant notamment des outils de détection moléculaire.
- Structuration et développement de la base de données fonges (adonif.fr) à l'échelle des Hauts-de-France.
- Elaboration de l'inventaire mycologique régional et de l'atlas mycologique Hauts-de-France.
- Poursuite du développement de la diffusion des connaissances mycologiques par l'organisation de stages, de liens entre les associations mycologiques des Hauts-de-France, par l'édition (le bulletin scientifique de la Société Mycologique du Nord de la France, les « Documents Mycologiques »,...).
- Elaboration d'une liste rouge des champignons à l'échelle des Hauts-de-France.

#### BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – TTC

	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Salaires et charges	25 000,00 €	25 000,00 €	Région Hauts-de-France	25 000,00 €
Services extérieurs (stages et travaux pratiques)	7 000,00 €	7 000,00 €	DREAL	30 000,00 €
Autres services extérieurs (développement informatique adonif...)	28 500,00 €	28 500,00 €	Autofinancement	25 000,00 €
Frais de déplacement	1 500,00 €	1 500,00 €		
Publications (bulletins scientifiques..)	12 000,00 €	12 000,00 €		
Achats (petit matériel d'analyses ADN, lamelles microscopes ...)	6 000,00 €	6 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 000,00 €</b>

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
1 <sup>er</sup> janvier 2018	31 décembre 2018

Modalités de versement de la participation régionale :

- Des acomptes intermédiaires pourront être versés au prorata des dépenses éligibles, dans la limite de 80% de la subvention allouée, après vérification du service fait, au vu de la présentation d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées, visé par le représentant légal dûment habilité ; aucun acompte intermédiaire ne peut être inférieur à 800 €.
- Le solde de la subvention sera réglé après vérification du service fait, sur production :
  - d'un état récapitulatif des dépenses TTC acquittées et des recettes perçues ou à percevoir visé par le représentant légal dûment habilité.
  - des pièces justificatives demandées dans l'acte juridique.

Si la dépense subventionnable réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation de la Région.

Si la dépense subventionnable réelle est supérieure à la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention restera égale au montant prévu dans la délibération.